

# Conseil des gouverneurs

GOV/INF/2022/15

21 juin 2022

Français  
Original : anglais

Réservé à l'usage officiel

## Vérification et contrôle en République islamique d'Iran à la lumière de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU

*Rapport du Directeur général*

1. Le présent rapport du Directeur général adressé au Conseil des gouverneurs et, parallèlement, au Conseil de sécurité de l'ONU (Conseil de sécurité), porte sur la mise en œuvre par la République islamique d'Iran (Iran) des engagements en matière nucléaire pris dans le cadre du Plan d'action global commun (PAGC) en ce qui concerne ses activités relatives à l'enrichissement. On y trouvera des informations actualisées sur les faits survenus depuis les précédents rapports du Directeur général<sup>1</sup>.

### Activités relatives à l'enrichissement

2. Dans une lettre datée du 1<sup>er</sup> juin 2022 et reçue par l'Agence le 6 juin 2022, l'Iran a informé l'Agence que l'exploitant de l'installation d'enrichissement de combustible de Fordou (IECF) « compte alimenter en UF<sub>6</sub> la seule cascade d'IR6 installée »<sup>2</sup>. Le même jour, l'Agence a demandé à l'Iran de préciser laquelle des deux cascades de centrifugeuses IR-6 installées à l'IECF l'exploitant comptait alimenter et lequel des modes de production déclarés pour l'installation l'exploitant comptait utiliser<sup>3</sup>.

3. Le 18 juin 2022, l'Agence a vérifié à l'IECF qu'en préparation de la production d'uranium enrichi, l'Iran était prêt à commencer à alimenter en UF<sub>6</sub> la seconde cascade de 166 centrifugeuses IR-6 – celle aux sous-collecteurs modifiés<sup>4</sup> - aux fins de la passivation (les résidus et le produit étant

<sup>1</sup> Documents GOV/2022/24, GOV/INF/2022/13 et GOV/INF/2022/14.

<sup>2</sup> PAGC, Annexe I – Mesures relatives au nucléaire, sections G et H.

<sup>3</sup> Selon le dernier questionnaire concernant les renseignements descriptifs (QRD) pour l'IECF, les cascades de centrifugeuses IR-6 peuvent être alimentées avec de l'UF<sub>6</sub> naturel pour produire de l'UF<sub>6</sub> enrichi jusqu'à 5 % en <sup>235</sup>U ou avec de l'UF<sub>6</sub> enrichi jusqu'à 5 % en <sup>235</sup>U pour produire de l'UF<sub>6</sub> enrichi jusqu'à 20 % en <sup>235</sup>U (document GOV/2022/24, par. 20).

<sup>4</sup> Ces sous-collecteurs modifiés permettraient à l'Iran de changer plus facilement la configuration de fonctionnement de la cascade.

recombinés)<sup>5</sup>. Le 20 juin 2022, l'Iran a informé l'Agence que la passivation de la cascade avait commencé le 19 juin 2022.

4. L'Agence n'a pas encore reçu de clarification de la part de l'Iran quant au mode de production qu'il compte utiliser pour la cascade susmentionnée lorsque la passivation sera terminée.

---

<sup>5</sup> Document GOV/2022/24, par. 23.